

la jeune femme avait maigri et était inquiète ; il en fut effrayé et lui en demanda la cause. La jeune femme lui exposa toute l'affaire en lui disant : « Quand vous serez retourné auprès de ma famille, racontez mon cas à mon père et à ma mère en les invitant à venir promptement me chercher ; sinon, ma mort est certaine. »

A son retour, l'homme fit un récit complet ; en l'entendant, le père et la mère furent saisis de chagrin et tout troublés. Le père prépara son char, attela ses chevaux et alla en toute hâte chercher sa fille. Quand il fut arrivé dans ce pays, il dit aux beaux-parents de sa fille : « La mère de notre fille se lamente en songeant à elle jour et nuit ; elle m'a donc envoyé la chercher ; permettez-leur de se revoir ; avant qu'il soit longtemps je vous ramènerai (votre bru). » Les beaux-parents ayant autorisé le départ, le père s'en retourna en emmenant sa fille avec lui et dit alors aux beaux-parents : « Votre famille se livre à des pratiques d'empoisonnement ; je vous enlève votre bru et ne vous la rendrai plus. Si vous entrez en contestation avec moi, il y a des magistrats et des lois pour déterminer si vous devez obtenir gain de cause ou non, et cela attirera sur vous le malheur de l'extermination de toute votre famille ; si vous ne voulez pas qu'il en soit ainsi, renoncez à pratiquer l'empoisonnement et je vous rendrai la jeune épouse. »

Le beau-père et sa femme délibérèrent entre eux, en disant : « Cette jeune épouse est si belle qu'on en voit rarement de telles dans le monde ; il ne faut pas l'abandonner ; mieux vaut renoncer aux pratiques d'empoisonnement. D'ailleurs, si les magistrats venaient à en être informés, nous serions en danger mortel. » Ils cessèrent donc de pratiquer l'empoisonnement et firent (avec le père de la jeune femme) une convention jurée pour s'engager à ne plus être en faute ; ils renvoyèrent le dieu du poison et leur famille jouit alors du calme.